COMMUNE DE
6997 EREZEE

LE 2 DECEMBRE 2021

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Art. L1122-11 – Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au mois dix fois par an.

Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis à l'article 86, alinéas 2, pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

Art. L1122-12 – Il est convoqué par le Collège communal.

Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de la convoquer aux jour et heures indiqués.

Art. L1122-13 – Sauf les cas d'urgence, la convocation est faite par écrit et à domicile au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.
Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-24 – Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du Collège communal de faire usage de cette faculté.

Le bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires de l'ordre du jour aux membres du conseil.

Chaque point inscrit à l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération.

Le conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art. L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxièmes et troisièmes convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois pour la troisième que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art. L1122-15 – Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

Aux Membres du Conseil communal

Par la présente, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **10 décembre 2021 à 20h00** à **l'Espace-Rencontre du Concordia**.
L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – ~~deuxième – troisième~~ convocation.

Séance publique

1. Procès-verbaux des séances précédentes
2. Décisions des autorités de tutelle - Communication
3. R.C.A. Centre sportif d'Erezée - Plan d'entreprise 2022-2026 - Approbation
4. C.P.A.S. - Budget 2022 - Tutelle spéciale d'approbation
5. F.E. de EREZEE - Budget 2022 - Tutelle spéciale d'approbation
6. Dotation communale au budget 2022 de la Zone de Police 5300 Famenne-Ardenne
7. Dotation communale au budget 2022 de la Zone de Secours Luxembourg
8. Rapport relatif à l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le C.P.A.S., aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du C.P.A.S. et de la Commune - Adoption
9. Rapport de synthèse sur le projet de budget communal 2022
10. Budget communal 2022
11. BEP CREMATORIUM - Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2021
12. IDELUX ENVIRONNEMENT - Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2021
13. IDELUX PROJETS PUBLICS - Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2021
14. IDELUX EAU - Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2021
15. IDELUX DEVELOPPEMENT - Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2021
16. IDELUX FINANCES - Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2021
17. ORES Assets - Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2021
18. SOFILUX - Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2021
19. VIVALIA - Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2021
20. Commission de travail "déchets" - Composition
21. Crèche - Modification du contrat d'accueil - Approbation
22. EREZEE - Voiries agricoles - Travaux d'amélioration - Phase 2 - Partie 3 Blier, chemin n°12 - Mode et conditions de marché
23. Acquisition de tarmac 2022 - Mode et conditions de marché
24. Acquisition de pierres et grenailles pour l'année 2022 - Mode et conditions de marché
25. Service technique - Acquisition de divers matériaux pour l'année 2022 - Mode et conditions de marché
26. Acquisition de pièces et outillage pour la distribution d'eau - Année 2022 - Mode et conditions de marché
27. Attributions de marchés - Communication
28. Acquisition en gré à gré d'un ensemble de parcelles forestières et agricole à Melines - Approbation
29. Parc d'activités économiques de Briscol - Infrastructures de voirie et aménagements paysagers - Approbation
30. Demande de modification (suppression d'un tronçon) du chemin n°9 de l'ancienne Commune de Mormont - Approbation
31. Statuts administratif et pécuniaire - Octroi d'écochèques au personnel de l'accueil de la petite enfance (0-3 ans) - Approbation
32. Engagement d'un attaché spécifique en charge de l'urbanisme (H/F/X) à temps plein, échelle A1 spécifique, avec constitution d'une réserve de candidats
33. Engagement d'un attaché en charge de l'urbanisme (H/F/X) à temps plein, échelle A1, avec constitution d'une réserve de candidats
34. Enseignement - Premier appel à candidature pour un Directeur temporaire (H/F/X) d'école avec classe - Approbation du profil recherché

Huis clos

35. Enseignement - Désignation d'un stagiaire à la fonction de Directeur d'école (H/F/X) à l'école communale de Fi senne
36. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Désignation d'enseignants temporaires - Ratification
37. Enseignement - Demande de modification des prestations pour disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite - Ratification

Par le Collège,

Le Directeur générale,
F. WARZEE.

Le Bourgmestre f.f.,
D. DUMONT.